

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le jeudi 10 décembre 2020 de 18h30 à 20h

Etaient présents : Sylvestre CARTIER, Marc DEFORGE, Françoise DESIRANT, Stéphane FRAPART, Yves FRAPART, Julie GUICHON, Anne LINCOLN, Amandine MALAGIES, Edith MAURY, Béatrice MEXIQUE, Bruno MEXIQUE, Céline PERRIN et Murielle STEPHAN

Absents excusés : LABARRE Alexis et SERVENAY Caroline ayant donné procuration à Mexique Bruno

Secrétaire de séance : Amandine MALAGIES

Une minute de silence a été observée pour rendre hommage à Monsieur HUET Pierre, décédé le 8 décembre, ancien Maire de notre commune.

Convention de mise à disposition d'un distributeur de pain et occupation du domaine public

Monsieur le Maire propose de mettre en place une convention d'occupation du domaine public et d'utilisation du distributeur de baguettes entre la commune et l'exploitant, la SARL MAJOLET.

DISPOSITIONS DE LA PRESENTE CONVENTION

Les deux parties s'entendent sur la mise à disposition d'un emplacement (d'une surface d'1m² environ), à titre gratuit, sis 1 rue de Nuisement sous l'abri bus.

L'exploitant met à disposition de la commune, un automate distributeur de baguettes.

La commune met à disposition de l'exploitant, un emplacement susmentionné, des servitudes électriques (raccordement protection différentielle 30mA, ainsi que la prise en charge de la consommation électrique).

Elle est conclue pour une durée de 5 ans et sera renouvelée par tacite reconduction.

La commune met à disposition les engagements sus visés ci-dessus à titre gratuit.

L'exploitant fera son affaire personnelle de tous les risques pouvant prévenir du fait de son activité. Il assurera le matériel et réglera les réparations et l'assurance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention en offrant un service public à tous et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.